

> SÉMINAIRE

Mardi 7 novembre 2017

Sous la direction d'Eric JULLA et de Yann LE MEUR
Maison de la Chimie, Paris 7^{ème}

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Un premier budget de gouvernement, après les législatives, fournit les éléments d'évolution future des finances publiques et préfigure les relations à venir entre l'État et les collectivités territoriales.

Une programmation des évolutions 2018-2020 des finances publiques sera donc réalisée. Passera-t-elle par une nouvelle loi de programmation des finances publiques donnant un cadre aux relations financières entre l'État et les Collectivités ? Se limitera-t-elle à redéfinir la trajectoire des finances publiques ? Dans cette perspective s'inscrit le pacte quinquennal de maîtrise des dépenses locales annoncé par le Président. Le pacte sera-t-il prescriptif, et comment alors s'assurer du respect individuel de la norme d'évolution des dépenses, ou sera-t-il indicatif ?

L'arrêt annoncé de la baisse des dotations pourrait faciliter une réforme de la DGF. Si celle-ci s'engage, le sera-t-elle isolément d'une réflexion sur l'ensemble des systèmes de péréquation horizontale ? Sera-t-elle couplée aux transformations attendues du système fiscal local ?

Voilà les points structurants du projet de loi de finances pour 2018. Au moment où le bloc communal bascule dans la dernière partie de sa mandature et où certains départements s'attendent à des tensions financières, l'analyse du cadre financier ouvert par le PLF 2018 se révèle indispensable.

PROGRAMME DES CONFÉRENCES

CONFÉRENCE GÉNÉRALE : en début de quinquennat, une nouvelle donne pour les finances publiques ?

- a - La caractérisation de la situation des finances publiques par la Cour des Comptes.
- b - Les perspectives macroéconomiques pour l'économie française.
- c - Les finances de l'État : poursuite de l'objectif de réduction des déficits ?
- d - La trajectoire financière des collectivités : ODEDEL¹ indicatif ou prescriptif ?
- e - La contribution au redressement des finances publiques : une DGF sécurisée ?

CONFÉRENCE COMMUNES ET EPCI :

1) Les dotations de l'État en 2018 : réforme abandonnée ou prémices d'une reconstruction ?

- a - Le besoin de financement de la DGF : la contribution des autres concours financiers.
- b - La répartition nationale 2018 de la DGF.
- c - Les évolutions possibles pour les dotations catégorielles (communes et EPCI).
- d - Les péréquations horizontales : FPIC, FSRIF, prélèvement sur dotation forfaitaire.
- e - Le bilan des effets de la LF 2017 quant à la réduction des inégalités territoriales.
- f - Vers une réforme de la DGF ou statu quo ?

2) Le retour des réformes relatives à la fiscalité locale.

- a - La mise en œuvre de la suppression de la TH pour 80% des contribuables.
- b - La révision des valeurs locatives.
- c - L'impôt local sur les entreprises : les évolutions en CVAE, CFE, IFER.
- d - L'impôt sur le revenu à la source : effet induit sur la fiscalité locale ?

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTS :

1) La situation financière de l'échelon départemental.

- a - Rétrospective financière consolidée des départements 2010-2016.
- b - La disparité des situations financières et son évolution.
- c - Structure des dépenses et recettes des départements 2016.

2) Les dotations de l'État et fonds départementaux en 2018 et à moyen terme.

- a - La répartition 2018 de la DGF départementale : simulations individuelles.
- b - Analyse du produit DMTO et simulation du fonds de péréquation DMTO.
- c - Le transfert d'une quote-part de CVAE départementale aux régions : quelles conséquences sur la mesure de la richesse fiscale départementale (potentiel fiscal/financier), sur les dotations et quel avenir pour le fonds de péréquation CVAE ?
- d - Vers une poursuite de l'utilisation de la DCRTP et de la compensation TH comme variables d'ajustement ?
- e - Le bilan des fonds de péréquation quant à la réduction des inégalités territoriales.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9 h 30 • 10 h 00
10 h 00 • 11 h 00
11 h 00 • 12 h 15
12 h 15 • 13 h 45
13 h 45 • 16 h 00

Café accueil
Conférence générale
Conférences spécialisées
Repas en commun
Suite des conférences spécialisées

Ce programme et les horaires de déroulement de la journée pourront être modifiés en fonction du contenu effectif du texte du Projet de Loi de Finances pour 2018.

1 Objectif d'évolution des finances locales.

LES INTERVENANTS

DIRECTION DU SÉMINAIRE ET PRINCIPAUX INTERVENANTS



Eric JULLA

Docteur en économie et directeur des études, il est spécialiste des relations entre l'État et les collectivités locales et expert en montages intercommunaux complexes. C'est à ce titre qu'il a été missionné dans de très grands chantiers : constitution de la Métropole toulousaine ou montage financier entre Département du Rhône et Métropole de Lyon. Le Sénat et l'Assemblée Nationale lui ont confié, en 2016, la tâche d'expertiser la réforme de la DGF et de fournir des solutions adaptées au problème posé.



Yann LE MEUR

Enseignant à la faculté des Sciences Économiques de Rennes 1 et expert auprès d'associations d'élus, notamment sur la péréquation, il a produit plusieurs rapports de recherche et d'expertise portant sur la péréquation régionale, le système financier intercommunal, les méthodes d'évaluation des charges. Auteur avec Alain Guengant de l'ouvrage « Comprendre les finances publiques locales », il mène de nombreuses missions pour de grandes agglomérations, des régions et des départements.

INTERVENANTS ASSOCIÉS AUX CONFÉRENCES SPÉCIALISÉES



Jérémy CHAIGNEAU

Ingénieur des Mines, puis spécialisé dans le management et la stratégie financière du secteur public local (IEP Lyon), Jérémy a intégré Ressources

Consultants Finances en 2006. Il s'est beaucoup investi dans la construction de systèmes de solidarité infra-communautaire (pactes) et dans les méthodes d'évaluation de charges transférées. Grand spécialiste de la problématique départementale, il est l'un des acteurs des propositions RCF sur la péréquation départementale (ADF) et est associé à l'évaluation complexe des transferts du département du Rhône à la métropole de Lyon.



Michaël LECOMTE

Consultant manager, il réalise des missions d'expertise intercommunales appliquées notamment aux fusions, aux extensions, aux évaluations de transferts de charges, aux harmonisations fiscales ou tarifaires. Il mène depuis deux ans d'importants travaux pour l'ADF autant sur l'expertise de la fiscalité et des fonds de péréquation départementaux que sur les AIS et la prospective financière de l'ensemble des départements.

La présentation du séminaire conclut une phase d'analyse, de recherche, de conception du document et de préparation logistique mobilisant l'ensemble des consultants, leurs assistantes et le service documentation interne à Ressources Consultants Finances.



PETITE HISTOIRE D'UN GRAND SÉMINAIRE

C'est en 1992 qu'Eric Julla eut l'idée de réunir annuellement des cadres de la fonction financière territoriale afin de travailler sur la signification et l'impact des mesures proposées par le projet de loi de finances.

Ce séminaire, qui durait deux jours à l'origine, est devenu un auxiliaire pédagogique et technique précieux pour ceux qui veulent entrer dans le monde complexe des équations régissant le système financier local, réputé impénétrable. Au fil du temps, le séminaire s'est affiné, simplifié, essentialisé. Il touche un public large allant des spécialistes en finances locales aux élus locaux désireux de comprendre l'environnement financier territorial et les conséquences des réformes qui leur sont proposées.

La préparation des supports animés des conférences demande environ deux mois de travail d'une équipe de dix personnes.

Les conférenciers sont avant tout des consultants rodés au diagnostic et à la résolution de problèmes concrets. Ils ont aussi comme spécialité de modéliser le système financier local et les méthodes de prospective, car ils construisent des systèmes interactifs capables d'évaluer l'impact de tous les paramètres influant sur les finances locales. Enfin, ils enseignent depuis de nombreuses années cette matière à la faculté des sciences économiques.

Cette journée d'étude, qui se diversifie dans l'après-midi en deux conférences spécialisées, jouit d'une grande notoriété, comme le montrent les enquêtes de satisfaction et la fréquentation, par près de 500 personnes. C'est devenu un événement incontournable.



L'expertise de RCF a conduit **le Sénat et l'Assemblée Nationale** à retenir notre équipe pour accompagner les travaux parlementaires relatifs à la réforme de la DGF.

UN ÉVÉNEMENT DEVENU INCONTOURNABLE

Quelques avis de participants...

- « Fort degré d'expertise. »
- « Complet avec une démarche scientifique affirmée qui assure la neutralité de l'analyse. »
- « Très grande technicité des intervenants. »
- « Grand professionnalisme.»
- « Maîtrise parfaite du sujet abordé. »
- « Démonstrations claires et compréhensibles. »

- Des vidéos retraçant les meilleurs moments du séminaire sont disponibles sur le site internet : www.ressources-consultants.eu



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription seront reçus par mail, par télécopie ou par courrier avant le mardi 24 octobre 2017. Dix jours avant la date du séminaire, une convocation sera transmise, précisant les lieux et horaires définitifs.

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent le déjeuner et les documents¹ remis. Ils s'élèvent à **999,48 € TTC pour les communes et EPCI** et à **1 117,25 € TTC pour les départements et les régions**.

Pour les organismes autres, les frais de participation sont de 4 997,40 € TTC.

Pour les collectivités utilisatrices du logiciel *REGARDS* et titulaires du forfait d'accompagnement à ce logiciel, les frais de participation à cette journée sont inclus dans leur forfait d'accompagnement (accès au séminaire limité à deux personnes), selon les modalités décrites au sujet du séminaire PLF dans leur contrat.

¹ Le support du séminaire n'est pas transmissible car protégé par l'exclusivité.

Fondée en 1991, **Ressources Consultants Finances** regroupe **40 personnes**, basées à Rennes, Toulouse et Paris.

Conjuguant les savoir-faire d'une équipe d'économistes hautement spécialisés en finances locales et d'un bureau d'ingénierie en informatique d'aide à la décision, l'entreprise fait référence dans le domaine de l'élaboration de méthodes d'analyse financière prospective et de la conception de logiciels d'aide à la décision. Son logiciel *REGARDS*, « modèle » de **prospective interactive**, est plébiscité par les directeurs financiers.

L'expertise de « Ressources » est sollicitée par les grandes agglomérations (Toulouse, Nantes, Dijon, Brest, Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Dunkerque...), les départements et les régions (Nouveau Rhône, Basse-Normandie, Picardie, Finistère...) dans les domaines de l'analyse des transferts (notamment ceux induits par la loi NOTRe et la mise en place des métropoles), de la péréquation, de la mutualisation ou de la prospective globale approfondie.

Forts de leurs travaux de recherche, les économistes de « Ressources » animent des séminaires sur les méthodes du diagnostic financier et le système financier local, suivis par 500 passionnés.

L'entreprise présente la particularité unique en France de constituer un **laboratoire de recherche** sur les méthodes d'analyse financière publique et le système financier local, dont l'évolution permanente exige une veille technique importante. L'ensemble du système d'équations régissant les dotations et la fiscalité est chaque année expertisé, écrit et transmis aux praticiens de **l'analyse financière locale** à travers le modèle *REGARDS*.

Son chiffre d'affaires (5,5 M€), son effectif (40 personnes) et ses références accumulées depuis 1991 confirment la place prépondérante qu'occupe, en France, depuis 26 ans, la société Ressources Consultants Finances dans le domaine de l'expertise en finances locales.



« COMPRENDRE LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES »

L'édition 2015 correspond aux cours dispensés par Alain Guengant et Yann Le Meur à la faculté des sciences économiques de Rennes 1 (Master « Conseil en évaluation et analyse financière publique »). Elle est signée Yann Le Meur, directeur des études de Ressources Consultants Finances, et Alain Guengant, directeur honoraire de recherche au CNRS. « Comprendre les finances publiques locales » constitue un ouvrage de référence pour la discipline des finances locales, pour les étudiants et pour ceux qui enseignent cette matière très évolutive.



ÉDITIONS
LE MONITEUR

Éditions du Moniteur
Case 61 - 17, rue d'Uzès
75018 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.40.13.30.30
www.editionsdumoniteur.com

➤ L'ouvrage constitue un outil précieux de connaissance des dispositifs régissant la fiscalité locale et la péréquation.

SÉMINAIRE

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Mardi 7 novembre 2017



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner complété avant le mardi 24 octobre 2017 à :

Ressources Consultants Finances - 16 rue de Penhoët - 35000 Rennes - télécopie : 02 99 78 09 79
mail : contact@ressources-consultants.fr

Mme M./ NOM

PRÉNOM

FONCTION

ORGANISME

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉL.

E-MAIL

MODALITÉS

- Je m'inscris au séminaire du mardi 7 novembre 2017 sur le thème « Projet de Loi de Finances 2018 ».

FRAIS DE PARTICIPATION PAR PERSONNE :

999,48 € TTC pour les communes et EPCI

1117,25 € TTC pour les départements et régions

Pour les organismes autres, les frais de participation sont de 4997,40 € TTC.

Pour les collectivités utilisatrices du logiciel *REGARDS* et titulaires du forfait d'accompagnement à ce logiciel, les frais de participation à cette journée sont inclus dans leur forfait d'accompagnement (accès au séminaire limité à deux personnes), selon les modalités décrites au sujet du séminaire PLF dans leur contrat.

A l'issue du séminaire, une facture tenant lieu de convention simplifiée de formation est adressée à la personne publique. En cas d'annulation formulée par écrit et reçue jusqu'au vendredi 13 octobre 2017 inclus, aucune facture ne sera émise. Pour toute annulation formulée après cette date, les frais d'annulation s'éleveront à 50% du montant de l'inscription. A tout moment, les participants pourront choisir de se faire remplacer. Ressources Consultants Finances se réserve le droit de reporter, modifier le programme ou le lieu si, malgré tous ses efforts, des circonstances l'y obligeaient.

Date, signature
et cachet de l'organisme